

**DÉCLARATION AU NOM DU GROUPE AFRICAIN À LA DEUXIÈME  
SESSION DU COMITÉ SPÉCIAL VISANT À RÉDIGER LES TERMES  
DE RÉFÉRENCE D'UNE CONVENTION-CADRE DES NATIONS  
UNIES SUR LA COOPÉRATION FISCALE INTERNATIONALE**

**29 JUILLET 2024**

Monsieur le Président,

Excellences,

Distingués délégués,

1. J'ai l'honneur de m'exprimer aujourd'hui au nom du Groupe africain.
2. Tout d'abord, nous souhaitons exprimer notre sincère gratitude au Président ainsi qu'aux membres du Bureau pour leurs efforts incessants dans la préparation du projet de termes de référence (TdR) et de sa version révisée pour la Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale. Nous profitons de cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Bureau et les encourager à continuer avec un esprit de solidarité et un dévouement total à cette cause essentielle.
3. Le projet révisé des termes de référence, enrichi par plus de 100 contributions provenant des États membres et des parties prenantes, reflète un effort concerté visant à parvenir à un consensus tout en tenant compte des préoccupations et

suggestions principales. Par conséquent, le projet de mandat révisé constitue une base solide pour nos discussions

Monsieur le Président,

4. Le Groupe africain considère ce processus comme une opportunité clé pour lutter contre les inégalités systémiques dans la gouvernance fiscale.
5. Il est impératif que nous respections le calendrier établi pour ce processus et que nous évitions tout retard. Au nom du Groupe africain, je réitère notre engagement à finaliser le processus d'élaboration des termes de référence dans les délais impartis, comme stipulé dans la résolution 78/230. Bien que nous cherchions toujours à atteindre un consensus, nous restons résolus à accomplir les tâches dans les délais prévus.
6. Alors que nous entamons ces discussions cruciales, le Groupe africain s'engage à participer de manière transparente, ouverte et honnête. Nous croyons fermement que cette approche est essentielle pour obtenir des résultats significatifs et encourageons toutes les délégations à adopter un esprit similaire de coopération et de transparence.
7. Cependant, nous devons également exprimer notre profonde préoccupation quant au manque de soutien technique fourni par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (DGACM). L'absence d'un secrétaire de comité a déjà engendré des défis importants lors de notre session précédente.

Un soutien technique adéquat n'est pas seulement une nécessité procédurale, mais est essentiel à notre capacité de mener des délibérations approfondies, efficaces et crédibles.

Nous exhortons vivement la DGACM à désigner un secrétaire de comité afin d'assurer le bon déroulement et l'efficacité de nos travaux.

8. En conclusion, le Groupe africain réaffirme son engagement envers ce processus et attend avec impatience des négociations constructives et fructueuses dans un cadre ouvert et transparent.

Ce n'est qu'à travers un effort collectif et un véritable dialogue que nous pourrons surmonter les défis et saisir les opportunités offertes par la conclusion de la Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale pour établir un système fiscal international.

**Je vous remercie.**